Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 039-213901275-20260924-2026_17M-DE

DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE DOLE
CANTON DE POLIGNY
COMMUNE DE CHAUSSENANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 29 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
convocation : 21/04/2026
Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Nicolas CATTIN, Isabelle LELIARD, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL, Chloé DE SOUSA, GOUNON Vincent, MOULUN Laure, BRIEZ Bruno, BRUN Roger.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

2026-17M

OBJ. Délégation du Conseil au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; (dans la limite de 2500€),
2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
4° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
5° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants. Cette délégation s'applique à tout litige concernant les intérêts de la commune, devant toutes les juridictions et à tous les niveaux de procédure, y compris en urgence ou en référé. Elle autorise également le Maire à déposer plainte et à se constituer partie civile au nom de la commune.
6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
7° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. Cette délégation s'applique à toute opération communale inscrite au budget ou préalablement approuvé par le conseil municipal. Elle concerne les demandes adressées notamment à l'Etat et à ses établissements publics, à l'Union européenne, à la région, au Département, à la CCAPS, à l'Agence de l'eau, à l'ADEME ainsi qu'a tout autre organisme public ou privé susceptible de financer un projet communal.
8° De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis de Démolir).

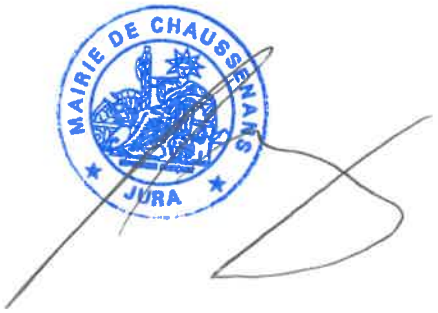
Publié le : 08/10/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/81862

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 039-213901275-20260924-2026_17M-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, MASSON Laurent



La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD



Publié le : 08/10/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/81862